

LA MISE EN ŒUVRE INSTITUTIONNELLE: ETAPES CLÉS

La DGAC a mis œuvre 2 grandes étapes fondamentales :

- une concertation engagée auprès de tous les acteurs concernés par ce type de projet, à tous les niveaux du territoire local et national, dans le souci d'impliquer chacun au vu de sa compétence respective
- une procédure de Débat Public, étape-clé du processus, qui va s'engager et pour laquelle le présent document a été élaboré.
A l'issue de cette deuxième étape, le maître d'ouvrage pourra prendre une décision sur la suite qu'il entend donner au projet

LA MISE EN OEUVRE INSTITUTIONNELLE : ETAPES CLES

La concertation engagée

Les études en cours ont fait l'objet de consultation d'experts et d'organismes ressources ayant une bonne connaissance du contexte local et des enjeux du projet. Parmi les organismes de références rencontrés et consultés localement, citons notamment : la Direction de l'Équipement (devenue DEAL), la Direction de l'Agriculture et Forêt, la Direction des Affaires sanitaires et sociales, la Direction des Affaires maritimes, la Direction des Affaires Culturelles, le Conseil Général, les communes de Dzaoudzi et de Pamandzi, le Bureau de Recherche Géologique et Minière, le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, le Conservatoire Botanique National des Mascareignes, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, la Fédération Mahoraise des Associations Environnementales.

Pour permettre la réalisation de ce projet et l'encadrement des études, un Comité de Pilotage pour la modernisation de l'aéroport a été mis en place. Présidé par le Préfet de Mayotte, il réunit les élus, les acteurs socio-économiques concernés, et les services de l'aviation civile. Il s'est réuni pour la quatrième fois le 12 octobre 2010.

D'autre part, compte tenu de l'importance des études techniques et environnementales lancées en 2009, la DGAC a souhaité constituer un Comité de suivi technique des études associant aussi différents partenaires.

La procédure du débat public

Le Débat Public est une étape clé dans le processus d'avancement d'un projet de cette importance. La confrontation et mise en perspective de l'ensemble des points de vue sont l'opportunité de dresser un premier bilan.

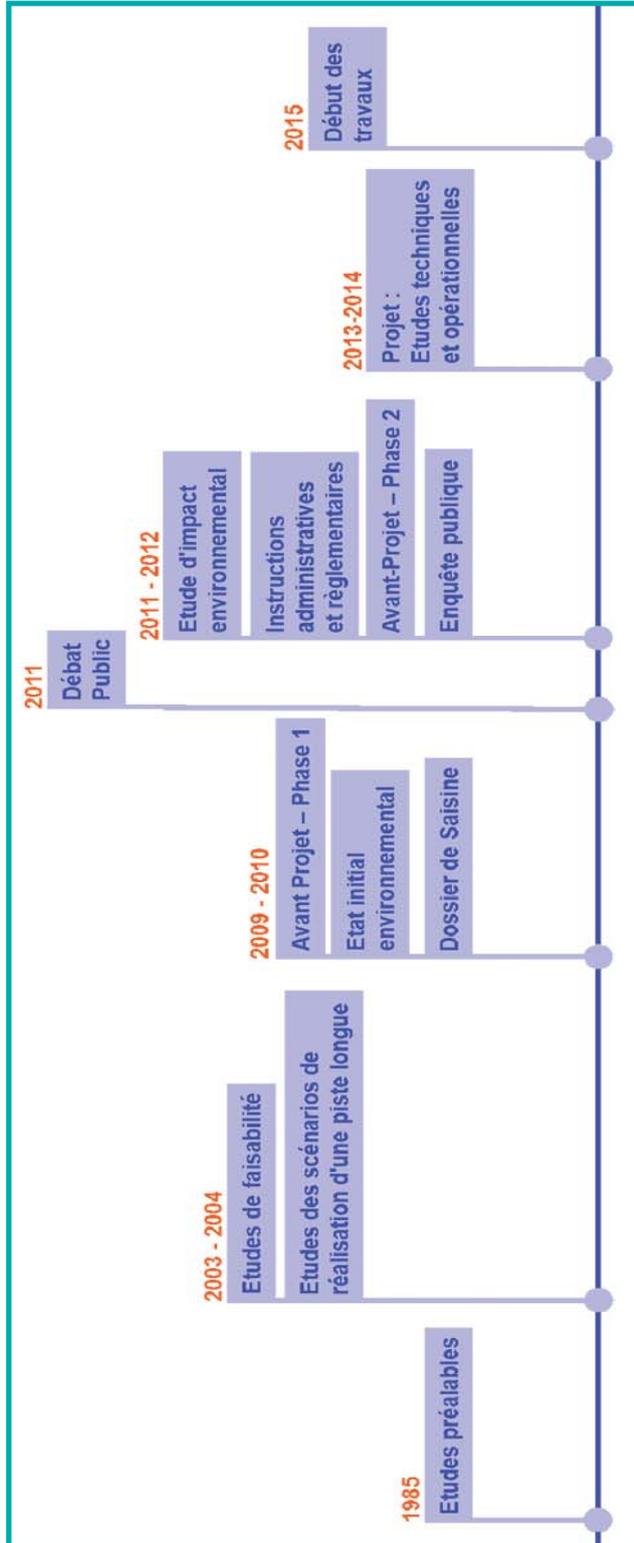
A l'issue du Débat Public, la Présidente de la Commission Particulière du Débat Public présentera son compte-rendu dans un délai de deux mois après clôture du débat. A partir de ces éléments, l'Etat, maître d'ouvrage, aura trois mois pour prendre une décision sur la suite qu'il entend donner au projet.

La poursuite du projet

Dans le cas de la poursuite du projet, les étapes seront les suivantes :

- élaboration du programme : prise en considération par le maître d'ouvrage des conclusions du Débat Public
- finalisation du dossier d'Avant-Projet ayant pour mission de concevoir le développement de la nouvelle piste
- étude d'impact environnemental : tous les impacts sur le site seront étudiés dans le cadre de l'étude d'impact qui sera disponible au moment de l'Enquête publique
- dossiers réglementaires avec finalisation du dossier à soumettre à l'Enquête Publique
- enquête publique
- lancement d'un appel d'offres vers 2014
- mise en chantier de la piste longue vers 2015

Les étapes du projet



Les grandes étapes du projet de piste longue adaptée aux vols long-courriers

